



MINISTÈRE DE LA JUSTICE

COUR D'APPEL DE MONTPELLIER

ORDONNANCE PORTANT ORGANISATION DES SERVICES DE LA COUR D'APPEL POUR L'ANNÉE 2019

à compter du 2 septembre 2019

2019/186

Nous, Tristan GERVAIS de LAFOND, premier président de la cour d'appel de Montpellier,

Vu les articles L 121-3, R 312-2 et R 312-3, R 312-5, R 312-6, R 312-9, R 312-13-2, R 312-41 et R 312-49 du code de l'organisation judiciaire,

Vu les articles 191, 219, 511, 712-13, D 49-6, D 49-9 du code de procédure pénale,

Vu l'avis de l'assemblée générale des magistrats du siège en date du 20 juin 2019,

Vu l'avis de l'assemblée générale des magistrats du siège et du parquet en date du 20 juin 2019,

Vu les décrets nommant à la Cour d'Appel de Montpellier à compter du 2 septembre 2019 :

- Monsieur Jean-Pierre MASIA, premier président de chambre
- Madame Viviane HAIRON, présidente de la Chambre de l'instruction,
- Madame Catherine KONSTANTINOVITCH, présidente de chambre,
- Madame Karine CLARAMUNT, Monsieur Thibault GRAFFIN, Madame Magali ISSAD et Monsieur Philippe PIQUET, conseillers

FIXONS ainsi qu'il suit, à compter du 2 septembre 2019 :

- les attributions spécifiques du premier président,
- les délégations et attributions particulières,
- la répartition des présidents de chambre et conseillers dans les chambres et services de la cour (annexe II),
- le nombre, le jour et la nature des audiences de la cour, selon les indications figurant au tableau (annexe I),
- les commissions ou conseils.

Les audiences sont fixées conformément à la présente ordonnance. Il sera établi chaque semaine, en application de la présente ordonnance, un tableau de service reprenant, pour chaque chambre et service, les audiences prévues dans la semaine et le nom des magistrats appelés à tenir ces audiences.

Tout magistrat de la Cour peut être désigné comme suppléant en cas de nécessité du service, mais sans qu'il soit besoin d'une désignation particulière chaque magistrat affecté dans une chambre peut assurer le remplacement de l'un de ses collègues en cas de besoin ou d'empêchement.

Les audiences rapporteur pourront être transformées en audiences collégiales le jour même en tant que de besoin.

ADMINISTRATION GENERALE DE LA COUR

Premier Président chargé de l'administration de la Cour d'Appel et chef d'établissement : Monsieur Tristan GERVAIS de LAFOND,

Secrétaire général : Monsieur Bertrand PAGES, conseiller

Chef de cabinet : Monsieur Lionel LAGANIER, attaché d'administration

Vu les articles R 312-2 et R 321-3 du code de l'organisation judiciaire, pour nous suppléer s'il y a lieu, pour l'administration générale de la cour d'appel et la sécurité des bâtiments, Monsieur Jean-Pierre MASIA, premier président de chambre, et à défaut le président de chambre non empêché le plus ancien selon l'ordre de la liste de rang.

ASSIGNATIONS A JOUR FIXE

article 917 du code de procédure civile

REQUETES

article 948 du code de procédure civile
codes NAP 9A et 9L

Chaque président de chambre, à défaut le président de chambre non empêché le plus ancien selon l'ordre de la liste de rang.

CONTRÔLE DE L'EXÉCUTION DES MESURES D'INSTRUCTION ET TAXATION DES MESURES D'INSTRUCTION

articles 155-1 et suivants du code de procédure civile

Chaque président de chambre ou de section et à défaut, chaque conseiller, pour les affaires qu'il a eu à connaître.

AUDIENCES SOLENNELLES

1) Renvoi de cassation en matière civile, lorsque le premier président, d'office ou à la demande des parties, renvoie l'affaire à l'audience solennelle, si la nature ou la complexité de celle-ci le justifie (article R312-9 du Code de l'organisation judiciaire) code NAP 4A

2) Contentieux des élections aux conseils de l'ordre des avocats et des élections des bâtonniers code NAC 95C

3) recours contre les décisions et délibérations des conseils de l'ordre en matière disciplinaire codes NAC 97B

Composition pour 1) :

Audience présidée par Monsieur Tristan GERVAIS de LAFOND, premier président, sauf empêchement, les présidents des chambres concernées

Assesseurs : Mesdames et Messieurs les conseillers des chambres concernées

Composition pour 2) et 3) :

Audience présidée par Monsieur Tristan GERVAIS de LAFOND, premier président, à défaut Monsieur Jean-Pierre MASIA, premier président de chambre,

et composée de :

titulaires

Monsieur Philippe GAILLARD, président de chambre

Monsieur Georges TORREGROSA, président de chambre

Madame Brigitte DEVILLE, conseiller

Monsieur Bertrand PAGES, conseiller

suppléants

Madame Florence FERRANET, conseiller

Madame Nathalie AZOUARD, conseiller

Monsieur Christian COMBES, conseiller

Madame Chantal RODIER, conseiller

CHAMBRES REUNIES

articles R312-11 et suivants du code de l'organisation judiciaire

Composition :

Audience présidée par Monsieur Tristan GERVAIS de LAFOND, premier président, à défaut Monsieur Jean-Pierre MASIA, premier président de chambre,

et composée des présidents de chambre et des conseillers des chambres concernées

**ATTRIBUTIONS RELATIVES AUX DIFFICULTÉS CONCERNANT
LA DÉLIVRANCE DES ATTESTATIONS DE MISSION
ET A LA FIXATION EN MATIÈRE D'AIDE JURIDICTIONNELLE
DE LA RÉTRIBUTION DES AVOCATS ET AVOUES**

articles 104 et 109 à 111 du décret du 19 décembre 1991

Chaque président de chambre ou de section et à défaut, chaque conseiller, pour les affaires qu'il a eu à connaître.

POLES CIVILS

Magistrat coordonnateur :

Monsieur Jean-Pierre MASIA, premier président de chambre

POLE CIVIL GENERAL

Magistrat coordonnateur :

Monsieur Jean-Pierre MASIA, premier président de chambre

1ère chambre civile chambre des libertés et du contentieux premier président

Composition :

Monsieur Tristan GERVAIS de LAFOND, premier président,
Madame Emmanuelle ROUGIE, conseiller
Monsieur Frédéric DENJEAN, conseiller
Monsieur Bertrand PAGES, conseiller
Madame Leïla REMILI, vice-présidente placée
Madame Marie-Claude SIMON-HAZIZA, vice-présidente placée

REQUETES EN RECUSATION, RENVOI POUR CAUSE DE SUSPICION LEGITIME OU ABSTENTION DE JUGER

articles 339 et suivants du code de procédure civile
code NAP 1F

Monsieur Tristan GERVAIS de LAFOND, premier président
suppléant : Monsieur Jean-Pierre MASIA, premier président de chambre

RECOURS HOSPITALISATIONS SOUS CONTRAINTE

articles L.3211-1 et suivants du Code de la santé publique
codes NAC 14I à 14L

Monsieur Thibault GRAFFIN, conseiller
Madame Leïla REMILI, vice-présidente placée,
à défaut le conseiller de permanence

REQUETES

articles 958 et 959 du code de procédure civile

CONTESTATIONS DE FUNERAILLES

article 1061-1 du code de procédure civile code
code NAC 14B

Madame Nathalie AZOUARD, conseiller

**RECOURS EN MATIERE D'ORDONNANCE AUTORISANT LES VISITES
ET SAISIES ADMINISTRATIVES**

code NAC 78S

Monsieur Bertrand PAGES, conseiller,
à défaut le président de chambre présent le plus ancien selon l'ordre de la liste de
rang.

INDEMNISATION A RAISON D'UNE DETENTION PROVISOIRE

article L.311-7 du Code de l'organisation judiciaire
articles 149 et suivants du Code de procédure pénale,
code NAC 96E

Madame Emmanuelle ROUGIE, conseiller
Suppléant : le conseiller de permanence

CONTENTIEUX DES ETRANGERS

article L311-7 du Code de l'organisation judiciaire,
articles L221-1 et suivants (maintien en zone d'attente)
articles L551-1 et suivants (rétention administrative)
du Code de l'entrée et du séjour des étrangers et du droit d'asile (CESEDA)
codes NAC 14G à 14H et 14N

Monsieur Frédéric DENJEAN, conseiller
Madame Marie-Claude SIMON-HAZIZA, vice-présidente placée

REFERES DETENTION

article 187-3 du Code de procédure pénale

Monsieur Bertrand PAGES, conseiller
Suppléant : le conseiller de permanence

**REFERES SUSPENSIFS ETRANGERS
ET HOSPITALISATION SOUS CONTRAINTE**

Article L552-10 du Code de l'entrée et du séjour des étrangers et du droit d'asile
(CESEDA)

article L3211-12-4 du Code de la santé publique
codes NAC 14I à 14L 14G à 14H et 14N

Monsieur Bertrand PAGES, conseiller
Suppléant : le conseiller de permanence

MANDATS D'ARRETS EUROPEENS ET EXTRADITIONS

articles 695-11 et suivants du code de procédure pénale

Monsieur Bertrand PAGES, conseiller
Suppléant : le conseiller de permanence

CONTESTATIONS D'HONORAIRES AVOCATS

articles 174 et suivants du décret 91-1197 du 27 novembre 1991
code NAC 97J

Madame Véronique BEBON, présidente de chambre

**CONTESTATIONS DES HONORAIRES DE TAXE
ET RECOURS RELATIFS A LA REMUNERATION DES TECHNICIENS**

articles 714 et 724 du code de procédure civile
code NAP 6B

Monsieur Bertrand PAGES, conseiller

**RECOURS CONTRE LES DECISIONS DES BUREAUX
D'AIDE JURIDICTIONNELLE**

code NAC 97E

Madame Emmanuelle ROUGIE, conseiller
Assistant de justice : Madame Alexandra GIRARD-MADOUX

ENREGISTREMENT AUDIO-VISUEL DES DEBATS JUDICIAIRES

article 2 de la loi du 11 juillet 1985

Monsieur Bertrand PAGES, conseiller
à défaut le président de chambre présent le plus ancien selon l'ordre de la liste de rang.

1ère chambre D
2ème chambre civile
chambre de l'urgence et des procédures particulières

Composition :

Madame Véronique BEBON, présidente de chambre

Madame Myriam GREGORI, conseiller
Monsieur Thierry JOUVE, conseiller
Madame Nelly SARRET-CARLIER, conseiller
Madame Emmanuelle ROUGIE, conseiller
Monsieur Bertrand PAGES, conseiller
Madame Leïla REMILI, vice-présidente placée

Assistant de justice : recrutement en cours

Attributions :

- ordonnances de référé, sauf affaires familiales, prud'homales et de construction y compris les recours et actions exercés contre les décisions d'autres personnes publiques code NAC 97Z
- exécution codes NAP 5A à 5R sauf référé premier président (NAP 5D 5K et 5L) et affaires familiales (NAP 5F et 5Q)
- sûretés mobilières et immobilières codes NAC 76A à 76H
- propriété et possession mobilières code NAC 77 A et B
- saisies et mesures conservatoires codes NAC 78A à 78R sauf 78J (premier président)
- procédures de distribution codes NAC 7A à 7D
- contredits de compétence et appel sur la compétence sauf en matière prud'homale et commerciale codes NAP 4A 4E et 4F
- surendettement des particuliers, faillite civile et rétablissement personnel codes NAC 48A à 48R
- contestation relative au paiement direct ou au recouvrement public des pensions alimentaires code NAC 24H
- recours contre les décisions administratives des ordres des avocats non attribués à une autre chambre, code NAC 97C
- actions disciplinaires exercées contre les notaires et officiers ministériels code NAC 97D et 97K à 97P
- contestations élections professionnelles codes NAC 95A à 95C
- affaires gracieuses en matière civile (à l'exception de celles expressément attribuées à une autre chambre)
- baux ruraux codes NAC 52A à 52Z
- ordonnance du juge de la mise en état sauf en matière familiale

Composition :

Président : Madame Véronique BEBON, présidente de chambre

Assesseurs :

Madame Myriam GREGORI, conseiller

Monsieur Thierry JOUVE, conseiller

Madame Nelly SARRET-CARLIER, conseiller

Madame Leïla REMILI, vice-présidente placée

Magistrats de la mise en état et magistrats désignés par le premier président pour application des articles 905-1, 905-2, 916, 964 et 1037-1 du code de procédure civile:

Madame Véronique BEBON, présidente de chambre

Madame Myriam GREGORI, conseiller

Madame Nelly SARRET-CARLIER, conseiller

Madame Leïla REMILI, vice-présidente placée

REFERES

articles 956 et 957 du Code procédure civile
codes NAC 5D 5K 5L 7B 7C 9A 9B

Monsieur Tristan GERVAIS de LAFOND, premier président

Madame BEBON, présidente de chambre

Monsieur Bertrand PAGES, conseiller

à défaut le président de chambre présent le plus ancien selon l'ordre de la liste de rang.

CONTESTATIONS SUR LA VERIFICATION DES DEPENS D'APPEL

article 709 du Code de procédure civile
code NAP 6A et 6C

Madame Emmanuelle ROUGIE, conseiller,

à défaut le président de chambre présent le plus ancien selon l'ordre de la liste de rang.

**1ère chambre A
3ème chambre civile
chambre de l'immobilier**

Composition :

Président : Madame Anne-Marie HEBRARD, présidente de chambre

Assesseurs :

Madame Caroline CHICLET, conseiller

Madame Brigitte DEVILLE, conseiller

Monsieur Thierry CARLIER, conseiller

Juriste assistant : Madame Pauline CASTELOT (jusqu'au 1^{er} octobre 2019)

Assistante de justice : Emilie GUILLAUME

Magistrats de la mise en état et magistrats désignés par le premier président pour application des articles 905-1, 905-2, 916, 964 et 1037-1 du code de procédure civile :

Madame Anne-Marie HEBRARD, présidente de chambre

Mme Caroline CHICLET, conseiller

Mme Brigitte DEVILLE, conseiller

Monsieur Thierry CARLIER, conseiller

Attributions :

- partage, indivision, succession codes NAC 28A à 28Z (sauf pacés et concubins : chambre de la famille ; sauf 28B, 28C, 28D)
- libéralités (donations et testaments) codes NAC 29A à 29Z
- contrats tendant à la réalisation de travaux de construction codes NAC 54A à 54Z
- ordonnances de référé construction code NAC 54
- propriété et possession immobilières codes NAC 70A à 70Z (sauf expropriation et livre foncier codes NAC 70G à 70K)
- usufruit codes NAC 73A à 73Z
- servitudes codes NAC 74A à 74Z
- ventes immobilières (à l'exception des décisions des tribunaux de commerce : 9ème chambre) codes NAC 50A à 50Z
- demandes et recours relatifs à la discipline des experts code NAC 97F
- arbitrage codes NAP 8A à 8E sauf en matière commerciale
- demandes en réparation des dommages causés par l'activité des auxiliaires de justice code NAC 63B
- demandes en réparation des dommages causés par l'activité des experts en diagnostic, un commissaire aux comptes, un commissaire à la fusion et un expert-comptable code NAC 63C

- demande en réparation des dommages causés par l'activité d'un prestataire de service d'investissement code NAC 63D
- responsabilité des personnes publiques codes NAC 96A à 96D et 96Z
- demande en réparation des dommages causés à une chose mobilière ou immobilière par un immeuble code NAC 62B
- emphytéose, bail à construction, concession Immobilière codes NAC 75A à 75E

<p>1ère chambre B 4ème chambre civile chambre des contrats</p>

Composition :

Président : Monsieur Georges TORREGROSA, président de chambre

Assesseurs :

Madame Chantal RODIER, conseiller
Monsieur Christian COMBES, conseiller
Monsieur Frédéric DENJEAN, conseiller

Magistrats de la mise en état et magistrats désignés par le premier président pour application des articles 905-1, 905-2, 916, 964 et 1037-1 du code de procédure civile :

Monsieur Georges TORREGROSA, président de chambre
Madame Chantal RODIER, conseiller
Monsieur Christian COMBES, conseiller
Monsieur Frédéric DENJEAN, conseiller

Attributions :

- contrats de prêt d'argent, crédit-bail (ou leasing), cautionnement codes NAC 53A à 53L
- quasi contrats codes NAC 66A à C
- contrats de ventes mobilières (sauf décisions des tribunaux de commerce codes NAC 50A à 50Z) codes NAC 50A à 50 Z
- contrats de transport codes NAC 55 A à 55 Z
- autres contrats de prestations de services codes NAC 56 A à 56Z
- contrats d'intermédiaires codes NAC 57 A à 57 B
- contrats d'assurance codes NAC 58A à 58 Z
- contrats divers codes NAC 59A à 59H
- recours contre les décisions administratives des ordres des avocats relatives à des différends entre avocats exerçant en libéral code NAC 97C
- droit des affaires Codes NAC 38C à 38G (décisions TGI et TI)

**1ère chambre C
5ème chambre civile
chambre de la responsabilité**

Composition :

Président : Monsieur Philippe GAILLARD, président de chambre

Assesseurs :

Madame Nathalie AZOUARD, conseiller
Madame Leïla REMILI, vice-présidente placée

*Magistrat honoraire exerçant des fonctions non juridictionnelles : Monsieur Jean-Marc
ARMINGAUD*

Assistant de justice : Madame Marion PASQUIER

Magistrats de la mise en état et magistrats désignés par le premier président pour application des articles 905-1, 905-2, 916, 964 et 1037-1 du code de procédure civile:

Monsieur Philippe GAILLARD, président de chambre
Madame Nathalie AZOUARD, conseiller
Madame Leïla REMILI, vice-présidente placée

Attributions :

- dommages causés par l'action directe d'une personne codes NAC 64A à 64C 65A à 65C
- demande en dommages causés par l'activité médicale ou para-médicale Codes N.A.C 63A
- copropriété : organisation et administration Codes NAC 71A à 71K
- copropriété : droits et obligations des copropriétaires codes NAC 72A à 72Z
- dommages causés par des animaux, des produits ou des services codes NAC 61A 61B
- baux d'habitation et professionnels codes NAC 51A à 51Z
- recours contre les décisions des commissions d'indemnisation de victimes et le fonds d'indemnisation des victimes de l'amiante (FIVA) Code NAC 97A
- demande en réparation des dommages causés par des véhicules codes NAC 60A à 60C
- bail commercial codes NAC 30A à 30Z
- demande en réparation des dommages causés à une personne par un immeuble code NAC 62A

POLE FAMILLE

Magistrat coordonnateur :

Monsieur Paul BAUDOIN, président de chambre

Attributions :

- référés, mise en état et exequatur code NAP 5F et 5Q
- droit de la famille : divorce, séparation, notamment au déplacement illicite international d'enfants, codes NAC 20A à 22G
- liquidation des intérêts patrimoniaux code NAC 28A, uniquement pour les concubins et les partenaires d'un PACS 28B 28C 28D
- mariage et régimes matrimoniaux codes NAC 23A à 23Z
- filiation et autorité parentale codes NAC 26D à 27Z (sauf 27C, 27D, 27E, 27G et 27H chambre des mineurs) et 2A1 à 2D5
- obligation à caractère alimentaire codes NAC 24A à 24Z sauf 24H
- incapacité des mineurs codes NAC 15A à 15Z
- majeurs protégés codes NAC 16A à 18Z
- demande d'ordonnance de protection dans le cadre de violences code NAP 9H
- demande d'ordonnance de protection dans le cadre de menace de mariage forcé code NAP 9I
- état civil codes NAC 11A à 11Z
- nom, prénom codes NAC 12A à 12Z
- absence, disparition codes NAC 13A à 13Z
- droits attachés à la personne (dont les contestations de funérailles hors urgence) codes NAC 14A à 14F sauf 14C et 14D

Les affaires sont réparties à parité entre la 1^{ère} et la 2^{ème} chambre de la famille.

3^{ème} chambre A 1^{ère} chambre de la famille

Composition :

Présidente : Madame Catherine KONSTANTINOVITCH, présidente de chambre

Assesseurs :

Madame Béatrice VERNHET, conseiller
Madame Magali VENET-LEJEUNE, conseiller

*Magistrat honoraire exerçant des fonctions non juridictionnelles : Monsieur Christian MAGNE
Assistant de justice : Monsieur Nicolas QUEROL PALOMO*

en tant que de besoin, Madame Michelle TORRECILLAS, conseiller délégué à la protection de l'enfance (article L312-6 du code de l'organisation judiciaire, en matière de recours formé contre les décisions rendues en 1ère instance sur le fondement des dispositions des instruments internationaux et communautaires relatives au déplacement illicite international d'enfants)

Magistrats de la mise en état et magistrats désignés par le premier président pour application des articles 905-1, 905-2, 916, 964 et 1037-1 du code de procédure civile:

Madame Béatrice VERNHET, conseiller
Madame Magali VENET-LEJEUNE, conseiller

3ème chambre B 2ème chambre de la famille
--

Composition :

Président : Monsieur Paul BAUDOIN, président de chambre

Assesseurs :

Madame Cécile YOUL-PAILHES, conseiller

Monsieur Thibault GRAFFIN, conseiller

Monsieur Yves BLANC-SYLVESTRE, magistrat honoraire exerçant une fonction
juridictionnelle

Magistrat honoraire exerçant des fonctions non juridictionnelles : Monsieur Christian MAGNE
Assistant de justice : Madame Zoé LAFONT

en tant que de besoin, Madame Michelle TORRECILLAS, conseiller délégué à la protection de l'enfance (article L312-6 du code de l'organisation judiciaire, en matière de recours formé contre les décisions rendues en 1ère instance sur le fondement des dispositions des instruments internationaux et communautaires relatives au déplacement illicite international d'enfants)

Magistrats de la mise en état et magistrats désignés par le premier président pour application des articles 905-1, 905-2, 916, 964 et 1037-1 du code de procédure civile:

Madame Cécile YOUL-PAILHES, conseiller
Monsieur Thibault GRAFFIN, conseiller
Monsieur Yves BLANC-SYLVESTRE, magistrat honoraire exerçant une fonction
juridictionnelle

3ème chambre C
3ème chambre de la famille
Chambre des mineurs
article R 311-7 du Code de l'organisation judiciaire

Composition :

Président : Madame Michelle TORRECILLAS, conseiller,
conseiller délégué à la protection de l'enfance,

Assesseurs :

Madame Emmanuelle ROUGIE, conseiller
Madame Anne BESSON, magistrat honoraire exerçant une fonction juridictionnelle

Assistant de justice : Madame Imane SRIEJ

Formation élargie :

(articles 712-13 et D 49-46 du Code de procédure pénale)

Président : Madame Michelle TORRECILLAS, conseiller, conseiller délégué à la protection de l'enfance

Assesseurs :

Madame Emmanuelle ROUGIE, conseiller

Madame Anne BESSON, magistrat honoraire exerçant une activité juridictionnelle

Membres assesseurs, non magistrats, désignés par l'assemblée générale des magistrats du siège de la cour d'appel le 08 décembre 2017 pour une durée de trois ans

a) Responsable d'une association de réinsertion des condamnés

Titulaire : Madame Véronique TIRODE, chef de service, Association d'Entraide et Reclassement Social à Montpellier (AERS)

Suppléant : Monsieur Fabrice VALANTIN, directeur de l'association Solidarité Urgence Sétoise

b) Responsable d'une aide aux victimes

Titulaire : Madame Lucile ROTHE, membre du bureau de l'Association Départementale d'Information et d'Aide aux Victimes à Montpellier (ADIAV) – France victimes 34

Suppléante : Madame Anne PONSEILLE, secrétaire générale de l'Association Départementale d'Information et d'Aide aux Victimes à Montpellier (ADIAV) – France victimes 34

Attributions :

- recours contre une mesure relative à l'assistance éducative code NAC 27H
- mesure judiciaire d'accompagnement à la gestion du budget familial code NAC 27G
- autorité parentale (délégation ou transfert, retrait total ou partiel, restitution) codes NAC 27C, 27D, 27E
- demande en déclaration judiciaire de délaissement parental code NAC 27L

POLE COMMERCIAL

Magistrat coordonnateur :
Monsieur Jean-Luc PROUZAT, président de chambre

2ème chambre Chambre commerciale

Composition :

Président : Monsieur Jean-Luc PROUZAT, président de chambre

Assesseurs :

Madame Anne-Claire BOURDON, conseiller

Madame Marianne ROCHETTE, conseiller

Monsieur Yves BLANC-SYLVESTRE, magistrat honoraire exerçant une fonction
juridictionnelle

Magistrats de la mise en état et magistrats désignés par le premier président pour application des articles 905-1, 905-2, 916, 964 et 1037-1 du code de procédure civile :

Monsieur Jean-Luc PROUZAT, président de chambre

Madame Anne-Claire BOURDON, conseiller

Madame Marianne ROCHETTE, conseiller

Monsieur Yves BLANC-SYLVESTRE, magistrat honoraire exerçant une fonction
juridictionnelle

Attributions :

- décisions au fond des tribunaux de commerce codes NAC 50A à 59H sauf 52A à 52Z et 54A à 54Z
- droit des affaires codes NAC 31A à 39Z (pour les seuls tribunaux de commerce)
- entreprises en difficulté codes NAC 40A à 47G (procédures antérieures au 1^{er} janvier 2006)
- arbitrage en matière commerciale codes NAP 8A à 8E
- demande de relevé des peines de la faillite personnelle et/ou de l'interdiction de diriger, de gérer, d'administrer ou de contrôler code NAC 14D
- désignation d'un mandataire ad hoc, ouverture d'une procédure de conciliation ou de règlement amiable agricole, de sauvegarde, de sauvegarde financière accélérée, de redressement ou liquidation judiciaire codes NAC 4AA à 4AP
- l'entreprise au cours de la procédure (délais organes) codes NAC 4BA à 4BB
- l'entreprise au cours de la procédure (autorisation, plan de cession et actions diverses) codes NAC 4CA à 4 CD

- l'entreprise au cours de la procédure (période suspecte et sort des créances et cession d'actifs) codes NAC 4DA à 4 DF
- conciliation codes NAC 4EA à 4 EC
- plan de sauvegarde et plan arrêté en sauvegarde financière accélérée codes NAC 4F à 4FK
- plan de redressement de l'entreprise codes NAC 4GA à 4GF
- liquidation judiciaire codes NAC 4HA à 4II
- affaires fiscales et douanières codes NAC 90 à 93
- affaires gracieuses en matière commerciale
- recours contre les décisions administratives des ordres des avocats relatives au fonctionnement des groupements (codes NAC 34 à 36) code NAC 97C
- demandes relatives à l'immatriculation au registre du commerce et des sociétés code NAC 97G
- contredit de compétence et appel sur la compétence en matière commerciale codes NAP 4A, 4E et 4F
- saisine sur renvoi après cassation et jugement d'incompétence codes NAP 4B et 4D

**TAXATION DE LA REMUNERATION DES MANDATAIRES LIQUIDATEURS
JUDICIAIRES, DES COMMISSAIRES A L'EXECUTION DU PLAN DE
SAUVEGARDE OU DE REDRESSEMENT
ET DES ADMINISTRATEURS JUDICIAIRES**

articles R663-5 à R663-7, R663-13, R663-16 et R663-31 du code de commerce

Madame Anne-Claire BOURDON, conseiller

<p>1ère chambre E Chambre de l'expropriation décret N° 2014-1635 du 26 décembre 2014</p>
--

Composition :

Président : Madame Florence FERRANET, conseiller

Assesseurs :

Madame Anne-Claire BOURDON, conseiller

Madame Marianne ROCHETTE, conseiller

POLE SOCIAL

Magistrat coordonnateur :

Monsieur Jean-Pierre MASIA, premier président de chambre

Attributions :

- relations du travail et protection sociale codes NAC 80A à 89Z, inclus les conflits du travail des avocats
- contredit de compétence et appel sur la compétence codes NAP 4A, 4E et 4F
- référés en matière prud'homale code NAC 4
- demande en récusation ou en renvoi à une autre juridiction en matière prud'homale code NAP 1F
- recours contre les décisions administratives des ordres des avocats portant sur un litige né d'un contrat de travail code NAC 97C

4ème chambre A 1^{ère} chambre sociale

Composition :

Président : Monsieur Georges LEROUX, président de chambre

Assesseurs :

Monsieur Richard BOUGON, conseiller
Madame Florence FERRANET, conseiller
Madame Véronique DUCHARNE, conseiller
Monsieur Jacques FOURNIE, conseiller
Madame Martine DARIES, conseiller
Madame Karine CLARAMUNT, conseiller
Madame Magali ISSAD, conseiller

Magistrat honoraire exerçant des fonctions non juridictionnelles : Monsieur Régis TOURNIER

Juriste assistant : Madame Pauline CASSAN-VALETTE

Magistrats chargés d'instruire les affaires (procédure orale), magistrats chargés de la mise en état (procédure avec représentation obligatoire) et magistrats désignés par le premier président pour application des articles 905-1, 905-2, 916, 964 et 1037-1 du code de procédure civile :

Monsieur Georges LEROUX, président de chambre
Monsieur Richard BOUGON, conseiller
Madame Florence FERRANET, conseiller
Madame Véronique DUCHARNE, conseiller

Monsieur Jacques FOURNIE, conseiller
Madame Martine DARIES, conseiller
Madame Karine CLARAMUNT, conseiller
Madame Magali ISSAD, conseiller

4ème chambre B
2ème chambre sociale

Composition :

Président : Monsieur Jean Pierre MASIA, premier président de chambre

Assesseurs :

Monsieur Richard BOUGON, conseiller
Madame Florence FERRANET, conseiller
Madame Véronique DUCHARNE, conseiller
Monsieur Jacques FOURNIE, conseiller
Madame Martine DARIES, conseiller
Madame Karine CLARAMUNT, conseiller
Madame Magali ISSAD, conseiller

Magistrat honoraire exerçant des fonctions non juridictionnelles : Monsieur Régis TOURNIER
Juristes assistants : Madame Vovogna RAMIANDRISOA, Madame Julie FLEURIAL et Madame
Amélie BONARDI.

Magistrats chargés d'instruire les affaires (procédure orale), magistrats chargés de la mise en état (procédure avec représentation obligatoire) et magistrats désignés par le premier président pour application des articles 905-1, 905-2, 916, 964 et 1037-1 du code de procédure civile :

Monsieur Jean-Pierre MASIA, premier président de chambre
Monsieur Richard BOUGON, conseiller
Madame Florence FERRANET, conseiller
Madame Véronique DUCHARNE, conseiller
Monsieur Jacques FOURNIE, conseiller
Madame Martine DARIES, conseiller
Madame Karine CLARAMUNT, conseiller
Madame Magali ISSAD, conseiller

3^{ème} chambre sociale
(contentieux de la protection sociale et de l'aide sociale)

Magistrats chargés de la protection sociale et de l'aide sociale :

président : Monsieur Richard BOUGON, conseiller
assesseurs : Madame Karine CLARAMUNT, conseiller
Madame Magali ISSAD, conseiller

Magistrats chargés d'instruire les affaires :

Monsieur Richard BOUGON, conseiller
Madame Karine CLARAMUNT, conseiller
Madame Magali ISSAD, conseiller

CHAMBRE DE L'INSTRUCTION
articles 191 et 219 du Code de procédure pénale

Composition :

Président titulaire : Madame Viviane HAIRON, présidente de chambre,

et en cas d'absence ou d'empêchement, le président de chambre non empêché le plus ancien selon l'ordre de rang, à défaut Monsieur Eric COMMEIGNES, conseiller et Madame ARMANDET, conseiller.

Président suppléant, en cas d'absence ou d'empêchement de Madame Viviane HAIRON, pour exercer les pouvoirs propres du président de la chambre de l'instruction, le président de chambre non empêché le plus ancien selon l'ordre de rang, à défaut Monsieur Eric COMMEIGNES, conseiller, Madame Sylvie ARMANDET, conseiller, et Madame Sophie PUIGREDO, conseiller, Madame Marie-Claude SIMON-HAZIZA, vice-présidente placée

Conseillers assesseurs désignés par l'assemblée générale des magistrats du siège de la cour d'appel :

Monsieur Eric COMMEIGNES, conseiller
Madame Sylvie ARMANDET, conseiller
Madame Sophie PUIGREDO, conseiller,
Madame Marie-Claude SIMON-HAZIZA, vice-présidente placée

en tant que de besoin Madame Michelle TORRECILLAS, conseiller, conseiller délégué à la protection de l'enfance (article L312-6 du Code de l'organisation judiciaire, dans les cas mentionnés à l'article 23 de l'ordonnance n°45-174 du 02 février 1945) et à défaut Monsieur Eric COMMEIGNES, Madame Sylvie ARMANDET, conseiller, et Madame Sophie PUIGREDO, conseiller, Madame Marie-Claude SIMON-HAZIZA, vice-présidente placée

POLE CORRECTIONNEL

Magistrat coordonnateur :

Monsieur Olivier BRUE, président de chambre

Les affaires sont réparties à parité entre la 1^{ère} chambre et la 2^{ème} chambre.

Magistrats habilités à signer les ordonnances sur requête relatives à l'exécution d'une peine présentées dans les conditions prévues par les articles 702-1, 703, 710, 775-1, 775-2 et 778 du code de procédure pénale : Monsieur Olivier BRUE, président de chambre, Monsieur Joël MOCAER, président de chambre, Monsieur Ludovic PILLING, conseiller

5^{ème} chambre A 1^{ère} chambre des appels correctionnels

Composition :

Président : Monsieur Olivier BRUE, président de chambre

Assesseurs :

Madame Michelle TORRECILLAS, conseiller

Madame Hélène SIGALA, conseiller

Madame Pascale GANOZZI, conseiller

Monsieur Ludovic PILLING, conseiller

Madame Martine VERHAEGHE, magistrat honoraire exerçant une fonction
juridictionnelle

Madame Anne BESSON, magistrat honoraire exerçant une fonction juridictionnelle

Madame Marie-Christine DESPLAT-DIDIER, magistrat honoraire exerçant une fonction
juridictionnelle

Assistants de justice : Madame Marie-Gabrielle FRANCOIS et Madame Julie MORVAN

5^{ème} chambre B 2^{ème} chambre des appels correctionnels

Composition :

Président : Monsieur Joël MOCAER, président de chambre

Assesseurs :

Madame Hélène SIGALA, conseiller

Madame Pascale GANOZZI, conseiller

Monsieur Ludovic PILLING, conseiller

Madame Martine VERHAEGHE, magistrat honoraire exerçant une activité
juridictionnelle

5ème chambre C
Chambre de l'application des peines
article 712-13 du Code de procédure pénale

Composition :

Président : Madame Sylvie ARMANDET, conseiller

Assesseurs :

Monsieur Thierry JOUVE, conseiller
Monsieur Ludovic PILLING, conseiller

Juriste assistante : Marie-Line DRAGO

Formation élargie :

(articles 712-13 et D 49-46 du Code de procédure pénale)

Président : Madame Sylvie ARMANDET, conseiller

Assesseurs :

Monsieur Thierry JOUVE, conseiller
Monsieur Ludovic PILLING, conseiller

Membres assesseurs, non magistrats, désignés par l'assemblée générale des magistrats du siège de la cour d'appel le 08 décembre 2017 pour une durée de trois ans

a) Responsable d'une association de réinsertion des condamnés

Titulaire : Madame Véronique TIRODE, chef de service, Association d'Entraide et Reclassement Social à Montpellier (AERS)

Suppléant : Monsieur Fabrice VALANTIN, directeur de l'association Solidarité Urgence Sétoise

b) Responsable d'une aide aux victimes

Titulaire : Madame Lucile ROTHE, directrice de l'Association Départementale d'Information et d'Aide aux Victimes à Montpellier (ADIIV)

Suppléante : Madame Anne PONSEILLE, secrétaire générale de l'Association Départementale d'Information et d'Aide aux Victimes à Montpellier (ADIIV)

Attributions :

- contentieux de l'application des peines : appels des décisions des juges de l'application des peines et du tribunal de l'application des peines,
- requêtes consécutives aux décisions de la chambre

3ème chambre C
3ème chambre correctionnelle
chargée du contentieux pénal des mineurs
article R 311-7 du Code de l'organisation judiciaire

Composition :

Président : Madame Michelle TORRECILLAS,
conseiller, conseiller délégué à la protection de l'enfance

Assesseurs :
Madame Emmanuelle ROUGIE, conseiller
Madame Anne BESSON, magistrat honoraire exerçant une fonction juridictionnelle

Assistant de justice : Madame Imane SRIEJ

Formation élargie :

(articles 712-13 et D 49-46 du Code de procédure pénale)

Président : Madame Michelle TORRECILLAS, conseiller, conseiller délégué à la protection de l'enfance

Assesseurs :
Madame Emmanuelle ROUGIE, conseiller
Madame Anne BESSON, magistrat honoraire exerçant une activité juridictionnelle

Membres assesseurs, non magistrats, désignés par l'assemblée générale des magistrats du siège de la cour d'appel le 08 décembre 2017 pour une durée de trois ans

a) Responsable d'une association de réinsertion des condamnés

Titulaire : Madame Véronique TIRODE, chef de service, Association d'Entraide et Reclassement Social à Montpellier (AERS)

Suppléant : Monsieur Fabrice VALANTIN, directeur de l'association Solidarité Urgence Sétoise

b) Responsable d'une aide aux victimes

Titulaire : Madame Lucile ROTHE, membre du bureau de l'Association Départementale d'Information et d'Aide aux Victimes à Montpellier (ADIIV) – France victimes 34

Suppléante : Madame Anne PONSEILLE, secrétaire générale de l'Association Départementale d'Information et d'Aide aux Victimes à Montpellier (ADIAV)

La chambre est également en charge des :

- appels des décisions d'assises en matière Intérêts civils,
- appels des mesures éducatives en matière d'Instruction,

PÔLE DES COURS D'ASSISES DU RESSORT

Magistrat coordonnateur :

Monsieur Charles PINAREL, président de chambre

Présidents des cours d'assises du ressort

Monsieur Charles PINAREL, président de chambre,
Monsieur Régis CAYROL, conseiller (jusqu'au 28 octobre 2019)
Madame Anne HAYE, conseiller
Madame Sylvie CHAMAYOU-DUPUY, conseiller
Monsieur Philippe PIQUET, conseiller

Assesseurs

Madame Emmanuelle ROUGIE, conseiller
Madame Anne BESSON, magistrat honoraire exerçant une fonction juridictionnelle
Madame Martine VERHAEGHE, magistrat honoraire exerçant une fonction
juridictionnelle
et tous les magistrats désignés par ordonnance du premier président,

COUR REGIONALE DES PENSIONS

Décret N° 59-327 du 20 février 1959

Composition :

Président : Monsieur Georges TORREGROSA, président de chambre
Président suppléant : Madame Chantal RODIER, conseiller

Assesseurs titulaires :

Madame Chantal RODIER, conseiller
Madame Leïla REMILI, vice-présidente placée

Assesseur suppléant : Madame Magali ISSAD, conseiller

NB : Contentieux transféré à compter du 1^{er} novembre 2019 aux juridictions administratives (article 51 de la loi 2018-607 du 13 juillet 2018 relative à la programmation militaire pour les années 2019 à 2025 et portant diverses dispositions intéressant la défense)

COMMISSIONS OU CONSEILS

1°) Commission de réinscription des experts, instruction des dossiers des experts et incidents relatifs à l'inscription et au retrait des experts de la liste

(Articles 2 et 5 de la loi 71-498 du 29 juin 1971 modifiée et article 12 du décret du 23 décembre 2004 fixant la composition de la commission)

Magistrats désignés pour trois ans par ordonnance en date du 30 mai 2018 modifiée

Président titulaire : Monsieur Philippe GAILLARD, président de chambre
Magistrat rapporteur : Monsieur Pierre DENIER, avocat général

2°) Commission régionale de discipline des Commissaires aux comptes.

Magistrats désignés par arrêté du garde des sceaux, ministre de la justice, pris en application de l'article L824-9 du code de commerce dans sa rédaction issue de l'ordonnance n° 2016-6315 du 17 mars 2016

Président titulaire : Monsieur Jean-Luc PROUZAT, président de chambre
Présidente suppléante : Madame Anne-Claire BOURDON, conseiller

3°) Chambre régionale de discipline de l'ordre des experts-comptables et comptables agréés.

(Ordonnance N° 45-2138 du 19 septembre 1945 modifiée par le décret n° 63-890 du 24 août 1963, article 49), (Loi N° 68-946 du 31 octobre 1968, articles 52 et suivants du décret n° 70-147 du 19 février 1970), magistrats désignés par ordonnance du 22 juin 2018,

Président titulaire : Monsieur Jean-Luc PROUZAT, président de chambre

Présidents suppléants :
Madame Anne-Claire BOURDON, conseiller
Madame Marianne ROCHETTE, conseiller

BUREAU D'AIDE JURIDICTIONNELLE DU TRIBUNAL DE GRANDE INSTANCE DE MONTPELLIER (section cour d'appel)

Président : Monsieur Christian COMBES, conseiller
Vice-présidente : Madame la directrice de greffe de la cour d'appel ou le directeur des services de greffe désigné par elle.

DELEGATIONS et ATTRIBUTIONS PARTICULIERES

1°) Conseiller chargé du secrétariat général de la première présidence

Monsieur Bertrand PAGES, conseiller

2°) Conseiller référent médiation

Monsieur Jean-Pierre MASIA, premier président de chambre

3°) Conseiller référent enrôlement civil

Madame Anne-Marie HEBRARD, présidente de chambre

4°) Conseiller délégué à la protection de l'enfance

Madame Michelle TORRECILLAS, conseiller

Magistrats suppléants : Madame Viviane HAIRON, présidente de chambre, Monsieur Eric COMMEIGNES, conseiller, Madame Sylvie ARMANDET, conseiller, et Madame Sophie PUIGREDO, conseiller

5°) Magistrats délégués à la protection des majeurs

(Article 13-5° de la loi n°2009-526 du 12 mai 2009 de simplification et de clarification du droit et d'allègement des procédures et décret n°2009-1628 du 23 décembre 2009 relatif à l'appel contre les décisions du juge des tutelles et les délibérations du conseil de famille et modifiant diverses dispositions concernant la protection juridique des mineurs et des majeurs).

3^{ème} chambre A (1^{ère} chambre de la famille) :

Madame Béatrice VERNHET, conseiller

Magistrat suppléant : Madame Catherine KONSTANTINOVITCH, présidente de chambre

3^{ème} chambre B (2^{ème} chambre de la famille) :

Madame Cécile YOUL-PAILHES, conseiller

Magistrat suppléant : Monsieur Paul BAUDOIN, président de chambre

6°) Conseiller chargé du suivi de l'application des peines dans le ressort de la cour

Titulaire : Madame Sylvie ARMANDET, conseiller

Suppléant : Monsieur Thierry JOUVE, conseiller

7°) Correspondant du service de documentation et d'études de la cour de cassation

Monsieur Christian TOULZA, magistrat honoraire exerçant des fonctions non juridictionnelles

8°) Magistrat délégué à la formation continue déconcentrée

Monsieur Thierry JOUVE, conseiller

9°) Magistrat « correspondant chargé de l'ensemble des questions relatives aux assesseurs des tribunaux pour enfants »

Madame Michelle TORRECILLAS conseiller, conseiller délégué à la protection de l'enfance

10°) Magistrats délégués à la politique associative et à l'accès au droit

Monsieur Bertrand PAGES, secrétaire général de la première présidence

Madame Catherine MALLET, secrétaire générale du parquet général

11°) Magistrat chargé de la coordination et du suivi des conciliateurs de justice

Monsieur Bertrand PAGES, secrétaire général de la première présidence

12°) Magistrats « correspondants communautaires » du réseau judiciaire européen

Titulaire : Madame Anne-Lise MASSA, avocate générale

Suppléant : Monsieur Thierry JOUVE, conseiller

13°) Magistrat référent CDAD

Monsieur Bertrand PAGES, secrétaire général de la première présidence

Madame Catherine MALLET, secrétaire générale du parquet général

14°) Magistrats délégués à la communication

Monsieur Bertrand PAGES, secrétaire général de la première présidence

Madame Catherine MALLET, secrétaire générale du parquet général

15°) Magistrat « correspondant » auprès du Ministère de la Culture

Madame Catherine MALLET, secrétaire générale du parquet général

16°) Magistrats correspondants « développement durable »

Titulaire : Monsieur Bertrand PAGES, secrétaire général de la première présidence

Suppléant : Madame Catherine MALLET, secrétaire générale du parquet général

17°) Magistrat référent frais de justice

Madame Catherine MALLET, secrétaire générale du parquet général

18°) Magistrat délégué à l'équipement

Madame Catherine MALLET, secrétaire générale du parquet général

19°) Magistrats référents visioconférence

Titulaire : Madame Catherine MALLET, secrétaire générale du parquet général

Suppléant : Monsieur Bertrand PAGES, secrétaire général de la première présidence

20°) Magistrat référent constitutionnalité des lois

Monsieur Pierre DENIER, avocat général

21°) Magistrat référent LEXISNEXIS :

Madame Caroline CHICLET, conseiller.

22°) Magistrats délégués au tirage au sort de la liste de session et de la liste spéciale des jurés de la cour d'assises de l'Hérault

(article 266 du code de procédure pénale)

Titulaire : Monsieur Bertrand PAGES, secrétaire général de la première présidence

23°) Magistrat référent extractions judiciaires

Titulaire : Monsieur Jean-Marc SORIANO, substitut du procureur général

Suppléant : Monsieur Bertrand PAGES, secrétaire général de la première présidence

24°) Magistrat référent REDEX

Siège : Monsieur Olivier BRUE, président de chambre

Parquet : Madame Anne-Lise MASSA, avocate générale

Fait à Montpellier le 1^{er} août 2019

LE PREMIER PRESIDENT



Tristan GERVAIS de LAFOND

transmission

Monsieur le procureur général

Madame la directrice de greffe de la cour d'appel

Madame et Messieurs les présidents des TGI

Madame et Messieurs les bâtonniers

Messieurs les présidents des chambres départementales des huissiers de justice